

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du MARDI 12 FEVRIER 2019

Canton de LUMBRES

Arrondissement de SAINT-OMER

Département du PAS-DE-CALAIS

Le Mardi 12 février 2019 à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Coulombly s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2019 dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, Mr BRUGGEMAN Marc, Mr DANIEL Jean Marc, Mr GORET Christophe ; Mr LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, Mr POURCHEL Laurent, Mr VASSEUR Pascal

Absent(s) excusé(s): Mr LAMARE Philippe, Mme CARON Isabelle; Mr CODRON Thierry (procuration donnée à Madame PIRET Raymonde) Mme MARSOT Jessica, Mr LEFEBVRE Stéphane

Secrétaires de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe- Madame DECROIX Dorothée ; Madame DUCROCQ Valérie. Secrétaires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Décembre 2018

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 13 DÉCEMBRE 2018. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération n °1 du 12 février 2019 : Compte rendu de la visite du Caue pour les travaux sécurité dans le centre du village :

Monsieur le Maire explique au Conseil que certains points avec le Caue ont été abordés au niveau de la sécurité (descente des enfants au niveau du bus, vitesse sur la route principale, places de parking peu nombreuses...)

Le CAUE va faire des propositions afin de remédier au problème de sécurité, l'étude est gratuite.

Dés le retour de l'étude le Maire reviendra vers le Conseil afin de faire le point.

Le Conseil autorise Mr le Maire à travailler avec le Caue.

Délibération n°2 du 12 février 2019 : Compte rendu de la visite de Madame Bernard (architecte) pour les vestiaires foot et avancement des travaux :

Monsieur le Maire informe au Conseil que Madame Bernard est passée voir l'avancement des travaux des vestiaires foot :

L'escalier du locataire Mr Dausques Alain est à remplacer, une infiltration au niveau du garage existe ; (l'étanchéité sera refaite au par notre agent communal), la porte d'entrée à l'arrière du bâtiment est à changer : une demande de plusieurs devis est à réaliser.

Le Conseil accepte à l'unanimité les demandes de devis pour la réalisation de ces travaux.

Délibération n °3 du 12 février 2019 : Compteur d'eau au niveau du vestiaire FOOT

Monsieur le Maire informe que le compteur d'eau pour les vestiaires foot n'est pas différencié de celui du locataire Mr DAUSQUES ALAIN ; c'est pourquoi les factures d'eau de Mr Alain Dausques lui ont été demandées afin d'intégrer sa consommation à son loyer. Celui-ci sera augmenté de 20 euros mensuellement et ré indexé annuellement. Le compteur d'eau sera donc transféré à la commune.

Le Conseil vote favorablement cette décision.

Délibération n ° 4 du 12 février 2019 : Demande de subventions au titre de la DETR et LA DIL pour le bas du CARAQUET (mise en sécurité et création d'un trottoir)

Monsieur le MAIRE explique que des subventions peuvent être sollicitées au titre de la DETR et de Dil pour les travaux de mise en sécurité de la route du Caraquet (écoulement des eaux pluviales et circulation des piétons).

Le Conseil donne l'autorisation à Mr le Maire de faire les demandes de subvention concernant ce projet.

Délibération n ° 5 du 12 février 2019 : Chantier d'insertion par l'APRT les vestiaires FOOT :

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Chantier école n'a pas été validé par le Conseil Départemental. Il existe une possibilité de faire intervenir une structure d'insertion par le biais de l'ACI. Il faut dans ce cas demander un chiffrage pour la participation financière de la commune.

Sous le conseil de l'architecte, il est possible de réaliser les travaux de carrelage de sol , douches ,et annexes du vestiaire FOOT ainsi que le sablage et le rejointement des 4 façades ainsi que la réparation du chapiteau de porte en pierres du presbytère en ACI.

Mr Le Maire sort de la salle pour laisser en débattre.

Après débat, Le Conseil accepte favorablement cette décision et missionne Mme la première adjointe pour suivre ce dossier.

Mr Le Maire est rappelé dans la salle.

Délibération n °6 du 12 février 2019 : Indemnités de fonction des maires de moins de 1000 habitants :

Monsieur Le Maire explique au conseil que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique.

Par conséquent Mr le Maire propose à ce que son indemnité soit revalorisée au taux maximum de 31 % au lieu de 28.5 % actuellement.

Le Conseil accepte favorablement cette proposition.

Arblay Annie

Bruggeman Marc

Daniel Jean Marc

Goret Christophe

Lemaire Jean François

Piret Raymonde

Pourchel Laurent

Vasseur Pascal